

RÈGLEMENT OFFICIEL – JOURNÉES MINI-MOTO

Mettet-XP

Article 1 — Objet

Les journées mini-moto sont des sessions de roulage récréatives et éducatives, non compétitives, organisées sur la piste de Dirt-Track de Mettet-XP pour les enfants, les débutants, les niveaux intermédiaires et experts.

Elles ont pour objectif de permettre aux participants de rouler en sécurité, de progresser et de se familiariser avec la conduite sur circuit.

Toute participation implique l'acceptation complète du présent règlement.

Article 2 — Horaires

- Roulage matin : **09h00 – 13h00**
- Pause : **13h00 – 14h00**
- Roulage après-midi : **14h00 – 18h00**

Les participants doivent se présenter au minimum **30 minutes avant leur première session**.

Briefing obligatoire à 8h30.

Article 3 — Organisation des sessions

Les pilotes sont répartis en 3 groupes :

- Enfants & débutants
- Intermédiaires
- Experts

L'organisation se réserve le droit de modifier la composition des groupes pour des raisons de sécurité ou d'homogénéité.

Article 4 — Conditions de participation

- Inscription obligatoire en ligne ou auprès de l'organisation sur place (+10 euros)
- Formulaire assurance
- Respect du règlement du circuit

Participation financière

- PAF : **40 € en ligne et 50 euros sur place**

- Assurance journée optionnelle : **20 €**

Article 5 — Équipement obligatoire

L'accès à la piste est autorisé uniquement avec :

- Casque intégral homologué
- Équipement moto adéquat
- Bottines haute de minimum 20 cm
- Gants de type cross ou route
- Protection dorsale recommandée

L'organisation peut refuser l'accès à la piste en cas d'équipement insuffisant.

Article 6 — Machines et conformité technique

Les mini-motos doivent être en parfait état :

- Freins fonctionnels
- Absence de fuite
- Niveau sonore conforme (95 dB max en dynamique)

Un contrôle technique peut être effectué.

Article 7 — Comportement en piste

Les participants s'engagent à :

- Respecter les consignes des organisateurs
- Respecter les autres pilotes
- Éviter tout contact
- Effectuer les dépassements en sécurité
- Maintenir une trajectoire stable lors d'un dépassement

Toute conduite dangereuse entraîne exclusion immédiate.

Article 8 — Signalisation

- Vert : piste ouverte
- Jaune : danger, ralentir, dépassement interdit
- Rouge : arrêt immédiat
- Damier : fin de session

Article 9 — Responsabilité

Chaque participant est responsable des dommages matériels ou corporels qu'il pourrait causer.

Les accompagnants ne sont pas autorisés sur la piste.

Article 10 — Annulation / météo

L'organisation peut modifier ou interrompre les sessions pour raisons de sécurité ou conditions météo.

Article 11 — Organisation

Événement organisé sur le site de Mettet-XP
En collaboration avec **Fred Fiorentino**.